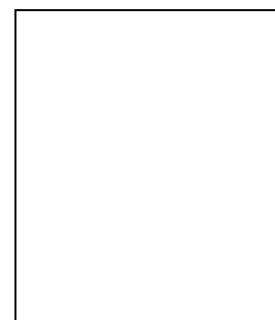


DOSSIER PRE INSCRIPTION

Session 2026-2027
LIEU DE FORMATION : Saint Estève
Où
Carcassonne

☐
☐


Je soussigné(e)

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom _____ PRENOM _____

Nom de jeune fille

Photo identité

(Veuillez renseigner votre nom de jeune fille pour la femme mariée)

Date & Lieu de naissance

Adresse

C.P.

Ville

Portable (obligatoire)

E-mail (consulté)

SOLLICITE MON INSCRIPTION pour les TESTS de Sélection du Centre de Formation FNMNS à ST ESTEVE
du : BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ACTIVITÉS

AQUATIQUES ET DE LA NATATION

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

DATE ET SIGNATURE : le

RESERVE à L'ADMINISTRATION dès réception des documents (de pré-inscription et inscription en ligne)

FINANCEMENT ☐ 60.00€ Ordre : CRF FNMNS (non remboursés en cas d'absences aux tests de sélection)

DOCUMENTS ☐ CARTE IDENTITE DATE VALIDITE..... ☐ C V ☐ LETTRE DE MOTIVATION

☐ CERTIFICAT MÉDICAL DATE

☐ PHOTO IDENTITE

☐ CASIER N°3

☐ ENVELOPPE renforcée A4 TIMBREE / RAR

☐ ATTESTATION 400M NL

☐ 1 ENVELOPPE TIMBREE

☐ RECENSEMENT

☐ JOURNEE D'APPEL (JDC)

DIPLOMES

☐ BNSSA DIPLOME Date d'obtention

☐ BNSSA REVISION QUINQUENNALE Date d'obtention

☐ PSE1 Date d'obtention

☐ PSE1 REVISION ANNUELLE Date d'obtention

☐ AUTRES DIPLOMES D'ETAT SPORTIFS / BPJEPS

CRF FNMNS Occitanie Piscine Municipale LOUIS DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE

fnmnsbpaan@gmail.com // 06 10 60 77 69

SIRET 793 052 192 00010 APE 8551Z **Déclaration d'Activité N° 91 34 08286 34**

VOTRE SITUATION

SALARIE

☐

Oui

☐

Non SI oui, MERCI DE PRÉCISEZ

NOM DE L'EMPLOYEUR

Adresse

C.P. – Ville

E-mail

ÊTES-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI

☐

Oui

☐

Non SI oui, MERCI DE PRÉCISEZ

Votre identifiant Pole Emploi :

ÉTUDIANT

☐

Oui

☐

Non

FINANCEMENT DE LA FORMATION B.P.J.E.P.A.A.N.

SANS FINANCEMENT

☐ 6000€ (possibilité de régler en 4 fois)

AVEC FINANCEMENT (O.P.C.O...)

☐

oui

☐

non

Avec DEMANDE DE FINANCEMENT REGION
OCCITANIE☐ La totalité est prise en charge

QUALIFICATION – DIPLOME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation
(B.P.J.E.P.S.A.A.N.)

Souhaitant exercer les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code.

J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

Fait à _____, le _____
Signature

- 2 *Frais dossier de 60€ :
Moyens de paiements : Paiement en ligne avec lien suivant :
<https://www.helloasso.com/associations/centre-regional-de-formation-de-la-fnmns-region-languedoc-roussillon/paiements/frais-inscription-bpjeeps-aan>
Un chèque de 60 euros libellé à l'ordre de CRF FNMNS.
- 3 *1 enveloppe format A4 timbrée au tarif normal en vigueur libellées à votre adresse
- 4 * La fiche « Dossier pré-inscription FNMNS » complétée
- 5 *La photocopie des 2 côtés de la carte d'identité ou du passeport sur 1 seule face papier en **Cours de validité OBLIGATOIRE** (merci de bien vérifier la date de VALIDITE !!)
- 6 *Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Aquatiques, fournir **UNIQUEMENT le modèle joint.**
- 7 *La photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé ou du justificatif du niveau d'études.
- 8 *La photocopie du **diplôme** du PSE 1 « Premiers Secours en Equipe de Niveau 1» **ET son recyclage annuel en cours de validité OBLIGATOIRE. (DIPLOME + RECYCLAGE)**
- 9 *Une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- 10 * La photocopie du **diplôme** BNSSA **ET le recyclage en cours de validité si le diplôme a plus de 5 ans.**
- * 11 La photocopie des diplômes sportifs d'état ou fédéraux obtenus (autre BPJEPS / BF1 - BF2 Natation)
- 12 * La photocopie de **l'Attestation de Recensement**
- 13 *La photocopie du **Certificat Individuel de Participation à la journée de Défense et de Citoyenneté**
- 14 *CV + Lettre de Motivation
- 15 * Attestation de 400 M NL en moins de 7' 40 " fournir **UNIQUEMENT le modèle joint.**
- 16 * Tout document mentionnant une validation partielle du diplôme (autre BPJEPS, diplôme d' Etat)
- 17 ***Une enveloppe renforcée au format A4** affranchie d'un **unique timbre vignette d'une valeur de 7,40€**
- 18 *1 Imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » (RAR à retirer dans un bureau de La Poste)

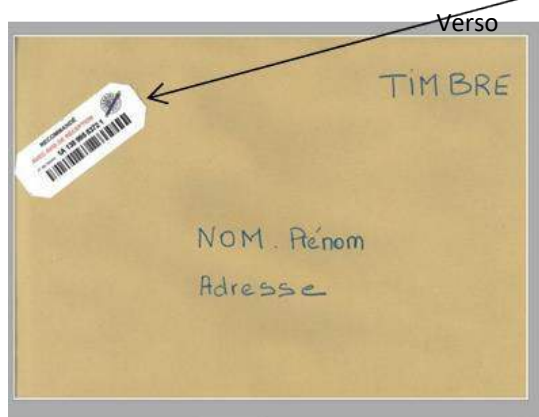
et rempli très lisiblement de la façon suivante : au recto (partie affranchie) vous indiquez le nom, prénom et adresse du candidat et apposez la vignette du RAR, au verso vous collez l'imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » (à retirer dans un bureau de La Poste) et rempli très lisiblement de la façon suivante

Zone adresse destinataire : Indiquer l'adresse à laquelle devra vous être envoyée la notification de résultat (diplôme, notification de réussite partielle, courrier d'ajournement,...) à <u>l'issue de votre</u> <u>formation.</u> <i>Pour les femmes mariées, indiquer</i> <i>obligatoirement : Nom / Nom d'usage (d'épouse) /</i> <i>Prénom</i>	Zone adresse expéditeur : DRAJES OCCITANIE Pôle FCE 5 rue du PONT MONTAUDRAN 31000 TOULOUSE
--	--

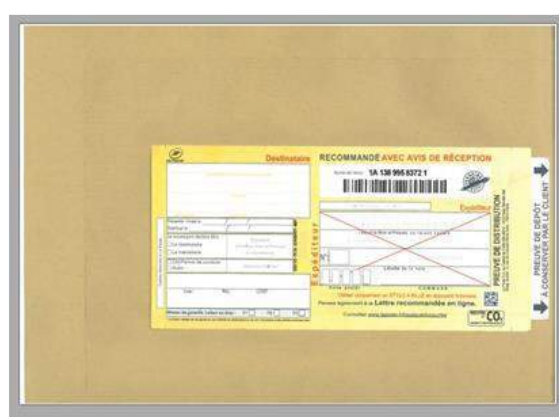
Attention : avant de coller l'imprimé « RECOMMANDE », pensez à détacher la vignette autocollante à apposer au recto de l'enveloppe

Ci-dessous présentation de l'enveloppe :

Recto



Verso



Merci de retourner
le dossier de PRE INSCRIPTION COMPLET et renseigner l'INSCRIPTION EN LIGNE
(ayant de nombreuses demandes nous limitons aux quarante premiers dossiers complets reçus) à
l'adresse suivante :

C.R.F F.N.M.N.S. OCCITANIE Formation BPJEPS AAN <i>Piscine Municipale Louis DE LUCA</i> <i>Chemin des ALOES</i> 66240 SAINT ESTEVE
--

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

13 septembre 2026

ATTENTION :

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE

Programme de formation

La formation B.P.J.E.P.S. A.A.N. N° 19Q05522501_7 à Saint-Estève 66240

Début de session de formation : Lundi 05 Octobre 2026 (Saint Esteve)
Mardi 06 OCTOBRE 2026 (Carcassonne)

Fin de session de formation : Jeudi 30 Septembre 2026

DATES

Tests de sélection du Centre de Formation FNMNS ST ESTEVE : 100m
4 nages en moins de 2'20'' et 100 M Nage Libre (meilleure performance) épreuve
écrite / entretien oral

Lundi 14 Septembre 2026

Le Positionnement (PO)

Mardi 15 Septembre 2026

DÉROULEMENT DE LA FORMATION B.P. J.E.P.S. A.A.N.

Début de Formation Lundi 05 octobre 2026

Certifications :

A

Passage des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique
(E.P.M.S.P.)

OCTOBRE 2026

B

Passage de l'Unité Capitalisable U.C.3

MARS 2027

C

Passage des Unités Capitalisables U.C.1,2

SEPTEMBRE 2027

Passage des Unités Capitalisables U.C.4

JANVIER 2027

Le volume d'heures de formation B.P.J.E.P.S. A.A.N. en alternance se répartit comme suit :

NOMBRE D'HEURES

En organisme de formation

Minimum 600h

A la salle du CNS Piscine Municipale LOUIS DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE pour les cours théorique

A la Piscine Municipale LOUIS DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE pour les cours pratiques

En structures professionnelles d'alternance

Les Structures professionnelles et les tuteurs sont déjà déterminés par le centre de formation

Minimum 390 h

LA FORMATION B.P.J.E.P.S. ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION**Le Public visé**

Toute personne motivée pour conduire à terme son projet de devenir Maître-Nageur Sauveteur et ayant satisfait aux exigences préalables d'entrée en formation (800 mètres nage libre en – de 16')

Objectifs	Prérequis
• être capable de maîtriser les connaissances (<i>techniques, pédagogiques, spécifiques</i>) nécessaires à l'encadrement de tous publics dans le champ des activités aquatiques et de la natation, • être capable de maîtriser les méthodes de travail, les savoir-faire dans l'encadrement des activités aquatiques et de la natation, • Être capable d'organiser la sécurité sur les différents lieux de baignade et être capable de s'adapter à l'emploi et à l'environnement professionnel.	• avoir 18 ans. • avoir le PSE 1 révisé • avoir le BNSSA en cours de validité

Compétences visées

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques de la natation

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Programme :

Principaux contenus de la formation

- Réglementation spécifique du milieu aquatique
- Sauvetage et secourisme aquatique
- Natation scolaire / Aisance Aquatique Prévention des Noyades
- Aquagym / Aquafitness / Aquabike
- Construction d'un projet pédagogique
- Connaissance en physiologie et anatomie
- Méthodologie de projet / Savoir s'intégrer en milieu professionnel
- L'apprentissage des activités aquatiques et de la natation ,animations,
- Analyses de formation BNSSA, Surveillant Baignade
- Les techniques de nage

FIN DE FORMATION

Différents documents seront remis aux stagiaires

- Évaluation et attestation de fin de formation.
- Diplôme délivrée par la DRAJES OCCITANIE.

CONTACT Direction

VESVRES PATRICK

04 68 08 77 38

06 77 57 33 60

coordonateurbpaaan@gmail.com

LIEU DE FORMATION

*pour les cours théoriques Piscine Municipale
Louis DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE

* pour les cours pratiques Piscine Municipale
Louis DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE

ENCADREMENT // autres QUALIFICATIONS

Une quinzaine de formateurs expérimentés et spécialistes du BPJEP SAAN.

++ possibilité qualification Instructeur Aquafitness EAA

++possibilité qualification Niveau 1 Gestion des Conflits

++ possibilité Evaluator ENF1+ ENF 2 NATATION

++ MNS « Encadrant Aisance Aquatique »



Agrément Déclaration Activité N° **91 34 08286 34**
SIRET : 793 052 192 00010 APE : 8551Z

Formation :
BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation
Habilitation DRAJES OCCITANIE

ATTESTATION
DE 400 MÈTRES NAGE LIBRE EN
7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

* Selon l'Article du 29 juillet 2021 «Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"»

Je soussigné(e), Nom _____ Prénom _____

Intitulé du diplôme _____ Diplôme N° _____

Carte professionnelle N° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./Mme _____

né(e) le _____ à _____ N° département _____

domicilié(e) : _____ CP + Ville : _____

a effectué sans aide et sans matériel une distance de 400 mètres nage libre

dans un temps de minutes secondes

* Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : **7 minutes et 40 secondes**

Date de la réalisation : ____/____/____

Lieu de la réalisation :

Signature du certificateur

Signature du titulaire :

Tampon :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

*Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

ANNEXE IV-BIS

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Brevet Professionnel Jeunesse Éducation
Populaire et Sport Activités Aquatiques et de la Natation

(Cf. annexe arrêté du 21 juin 2016)

*

* *

Je soussigné,

Docteur en médecine, certifie avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné ce jour

M / Mme

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M / Mme

présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

« Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

« Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10 .

« Avec correction :

« – soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

« – soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

« Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé

. « La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

2 septembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 47
sur 124

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à,
le
Cachet du Médecin

LES ANNEXES (PARTIE À CONSERVER)

Informations au Médecin

Activités pratiquées au cours de la formation

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- D'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- De rechercher une personne immergée
- D'extraire une personne du milieu aquatique

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. « Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus

BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

BPJEPS AAN

Les conditions d'accès au BPJEPS AAN :

Les pré requis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

- Avoir 18 ans au minimum
- Etre titulaire BNSSA à jour de son maintien des acquis,
- Etre titulaire du PSE1 (au minimum) à jour de sa formation continue,
- Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Toute personne désirant entrer en formation doit pouvoir présenter :

- un certificat médical d'aptitude selon le modèle fourni (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice) et datant de moins de 3 mois au jour du déroulement des tests de sélection préalables à l'entrée en formation.
- un extrait de son casier judiciaire n°3
-

Vérification des exigences préalables selon l'Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.

- Produire une attestation FFN (enregistrée sous Extranat) **ou** satisfaire à un test de 400 NL en moins de 7'40 (7 minutes 40 secondes)

Texte réglementaire : [Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »](#) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

LES EPREUVES DE SELECTION

- 2 épreuves physiques : *démontrer un 100 m 4 nages selon les règlements FINA en moins de 2 '20"
*un 100m Nage Libre (meilleure performance).
- Un entretien individuel portant sur une lettre de motivation envoyée avec le dossier d'inscription.

Le métier :

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) atteste

- De la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur et d'éducateur sportif,
- De l'acquisition d'une qualification dans l'encadrement et l'animation des activités aquatique et de la natation contre rémunération (article L.212-1 du Code du Sport) sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Le diplôme donne le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

Il permet notamment :

- D'assurer la surveillance et la sécurité des usagers
- D'encadrer et d'animer les activités nautiques (bébé-nageurs, aquagym...)
- D'assurer la maintenance des infrastructures nautiques et du matériel
- D'enseigner les premiers apprentissages de la natation jusqu'au premier niveau de compétition.

Le diplôme :

Le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation peut encadrer de manière indépendante ou au sein de n'importe quelle structure professionnelle, associative ou fédérale.

Il peut exercer auprès :

- De centres aquatiques
- De centres de remise en forme
- De collectivités territoriales
- De clubs de natation
- D'entreprises privées ou en activité libérale (cours privés, bien-être, aquaforme...)

La formation est de niveau IV (Bac) et s'effectue en 9 mois.

La formation est habilitée par la [Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports \(DRAJES\) OCCITANIE.](#)

Le BPJEPS des Activités Aquatiques et de la Natation est un diplôme d'état délivré par le Ministère des sports.

Son champ de compétences :

Le titulaire du B.P.J.E.P.S. Activités Aquatiques et de la Natation réalise de manière autonome des interventions dans le domaine des activités aquatiques et de la natation, dans une logique de travail individuelle et/ou collective pour :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation,
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Les contenus :

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation est composé de 4 unités capitalisables (UC) à valider

2 UC transversales (communes à tous les BPJEPS) :

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 UC spécifiques :

- UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Les modalités de certification :

Tout au long de la formation, des épreuves permettent de valider les UC.

Chaque épreuve est organisée en session « initiale » et session de « rattrapage ».

Certification des UC 1 et UC 2

Mise en place, conduite et évaluation d'un projet d'animation dans le cadre de la structure d'alternance, constitution d'un dossier.

La certification prendra la forme d'un mémoire portant sur ce projet et la présentation orale de celui-ci avec un support projeté et un entretien oral .

Certification de l'UC3

Capacité à conduire une démarche d'enseignement dans le cadre :

- Du projet pédagogique d'Aisance Aquatique pour la prévention des noyades
- De la natation scolaire : connaissance du contexte et de la réglementation ainsi que du projet et de la démarche pédagogique
- Après la remise d'un dossier d'un cycle (5 à 10 séances) d'apprentissage de la natation, mise en situation professionnelle avec l'encadrement d'une séance d'apprentissage en sécurité
- La séance est suivie par un entretien de 30 minutes portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance, l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances ou de cycles d'aisance aquatique ou pour l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.
-

Certification de l'UC 4

Capacité à encadrer l'animation des activités aquatiques et les apprentissages de la natation en sécurité

- Des pratiques d'animation comme l'aquafitness,, la natation santé, les situations de handicap, l'aquaphobie....

L'épreuve de certification est constitué de 3 épreuves

- Démonstration d'aisance technique : 400NL en moins de 7 minutes et 100 m 4 nages en moins de 1'50.
- Mise en situation professionnelle : conduite en sécurité d'une séance d'activités aquatiques en forme santé et bien-être, suivi d'un entretien de 20 minutes
- Une épreuve écrite d'une durée d'1 heure comprenant :
 1. un QCM de 30 questions portant sur : surveillance et encadrement des différentes activités, des différents publics, surveillance des différents milieux d'intervention, le POSS, le règlement intérieur, l'hygiène, la sécurité, l'accueil des différents publics, l'accueil sur les différents lieux de pratiques
 2. une question ouverte portant sur les domaines suivants : la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles de l'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.